

RÉSOLUTION D'OUGRA L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION À L'ÈRE NUMÉRIQUE



UGRA DECLARATION INFORMATION AND COMMUNICATION IN THE DIGITAL AGE

Deuxième conférence international

Impact tangible et intangible de l'information et de la communication à l'ère numérique

Khanty-Mansiysk, Fédération de Russie

9-12 juin 2019

RÉSOLUTION D'OUGRA

L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION À L'ÈRE NUMÉRIQUE

1.1. La deuxième conférence internationale intitulée «Impact tangible et intangible de l'information et de la communication à l'ère numérique» s'est tenue à Khanty-Mansiysk (Fédération de Russie) du 9 au 12 juin 2019 dans le cadre du programme Information pour tous de l'UNESCO et du XIe Forum international sur l'informatique. Il a été organisé par le Comité russe du Programme Information pour tous de l'UNESCO, le Centre de coopération interrégional des bibliothèques et l'Institut des technologies de l'information pour l'éducation de l'UNESCO avec le soutien du gouvernement de l'Okrug autonome de Khanty-Mansi, Programme UNESCO / UNESCO Information pour tous et la Commission de la Fédération de Russie pour l'UNESCO.

1.2. La conférence interdisciplinaire a réuni une centaine de participants de 33 pays – académiciens et praticiens du secteur des TIC et des médias, ainsi que philosophes, décideurs, scientifiques, représentants d'établissements d'enseignement supérieur et de centres de recherche, bibliothèques, autorités publiques, secteur privé et société civile.

1.3. Les participants ont formulé diverses observations sur l'impact tangible et intangible de l'information et de la communication à l'ère du numérique. Les activités de la conférence

comprenaient deux sessions plénières: «L'ère numérique: Quo Vadis?» Et «La liberté de l'information: des défis mondiaux pour l'utopie»; une discussion thématique «Utilisation malveillante de l'intelligence artificielle et sécurité psychologique internationale»; et deux sections: «Alphabétisation et éthique des médias et de l'information» et «Technologies et diversité linguistique». Un séminaire spécial «Préservation du patrimoine culturel et scientifique à l'ère numérique» a été organisé en tant qu'événement satellite.

1.4. La conférence a examiné l'évolution de notre perception et de notre expérience de la diversité des avantages et des menaces mis en évidence par l'intelligence artificielle (IA), les données volumineuses, l'internet des objets, la blockchain, etc., et de la manière dont la société est remise en cause, impact sur nos vies, décisions et actions. Au niveau macro, les implications géopolitiques et internationales de la sécurité psychologique de l'IA, les intermédiaires numériques, les réseaux sociaux et les plateformes d'administration en ligne ont été abordés.

La conférence a mis l'accent sur les points suivants:

2.1. Les technologies actuelles et émergentes soulèvent des problèmes pertinents et urgents qui nécessitent une approche transdisciplinaire du suivi de l'impact de la technologie sur les sociétés et des considérations critiques dans différentes disciplines: sciences et technologie, éducation, philosophie, culture et études linguistiques.

2.2. Le pouvoir de transformation des technologies augmente rapidement, mais la société n'arrive pas à suivre. Par conséquent, un inventaire des développements récents et une modélisation prédictive des effets sociétaux des technologies de l'industrie 4.0 et déjà émergentes de l'industrie 5.0 sont impératifs.

2.3. L'émergence de puissantes plates-formes numériques d'origine américaine et chinoise affecte considérablement le paysage des TIC. Ces plates-formes ont fini par dominer le marché mondial et possèdent une force de données extraordinaire et une portée incomparable en termes d'analyse. Cela pose des risques importants non seulement pour les écosystèmes des TIC, mais également pour l'innovation numérique.

2.4. La situation actuelle a d'énormes conséquences pour la société. Le remodelage de l'environnement de l'information et de la communication crée des menaces telles que la perte de la vie privée, la perte d'indépendance et d'autonomie. De plus, la collecte et l'utilisation de données de manière incontrôlée pourraient conduire à un profilage ou à une exclusion, favorisant ainsi une nouvelle fracture numérique.

2.5. L'utilisation malveillante de l'intelligence artificielle mérite une attention particulière en raison de ses effets mondiaux éventuellement catastrophiques, tout en gardant une vision réaliste de ce que l'IA est capable de produire à son niveau actuel d'évolution. L'hypertrucage (deepfakes), les vidéos truquées (fake people), l'intelligence artificielle émotionnelle, l'analyse des sentiments (sentiment analysis), les analyses prédictives (predictive analytics), etc., qui tombent entre de mauvaises mains peuvent avoir de graves effets déstabilisateurs sur le développement social et politique des pays, ainsi que sur le système des relations internationales, y compris la sécurité psychologique internationale.

2.6 Les systèmes automatisés devraient fonctionner dans le respect des principes d'humanité, de développement durable et de protection de l'environnement. L'utilisation de la technologie peut ajouter de la valeur à la société et contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) à condition qu'elle soit mise en œuvre et gérée de manière responsable.

2.7 Tout en abordant le développement des technologies Industrie 4.0 et Industrie 5.0, il est important de traiter des questions éthiques liées à la confiance, à la transparence, à la sécurité, à la responsabilité, à l'assurance, à la responsabilité, à la sécurité, au genre et à d'autres utilisations malveillantes potentielles.

2.8. Le système actuel de formation professionnelle n'offre pas de formation aux spécialistes pour développer à la fois des compétences techniques et un niveau élevé de connaissances en sciences humaines. Une telle formation interdisciplinaire (universelle) est nécessaire pour que le développement des technologies innovantes s'accompagne d'une analyse complète des conséquences sociales de leur mise en œuvre.

2.9 L'agenda 2030 des Nations Unies et les priorités du programme intergouvernemental Information pour tous de l'UNESCO, fondés sur les principes l'Universalité de l'Internet DOAM (ROAM) et les indicateurs de développement durable (SDG indicators), devraient constituer des mécanismes permettant un dialogue interdisciplinaire et transdisciplinaire en vue de l'élaboration de politiques portant notamment sur la responsabilité sociale, la justice, l'accès universel à l'information et l'éducation.

Partant de ce qui précède et se référant aux dispositions de la Déclaration d'Ugra sur l'information et la communication à l'ère numérique (document final de la conférence internationale de 2018 intitulée «Impact tangible et immatériel de l'information et de la communication à l'ère numérique»), la Conférence exhorte les gouvernements, les agences des Nations Unies (en particulier l'UNESCO) et les autres parties prenantes internationales, régionales et nationales concernées à:

- I. Compléter les investissements publics et privés dans les technologies de l'IA et de l'industrie 4.0 en finançant des recherches approfondies sur l'impact des technologies sur la société, afin de saisir leurs effets néfastes potentiels et de garantir leur utilisation bénéfique. Cela inclut des questions transdisciplinaires en robotique, informatique, économie, droit, éthique, travail, psychologie et études sociales.
- II. Entreprendre des recherches sur des modèles de réglementation qui surveillent et évaluent les intermédiaires numériques afin de protéger l'intérêt du public dans les domaines suivants:
 - veiller à ce que les personnes puissent contrôler leurs propres données de manière responsable, sécurisée et transparente;
 - assurer la transparence et la responsabilité dans le fonctionnement des plateformes numériques;
 - prendre des mesures pour réduire l'évasion fiscale des sociétés numériques;
 - empêcher la prolifération de la guerre psychologique à la suite d'un «piratage cognitif» des identités culturelles et sociales des personnes.
- III. Déterminer, analyser, évaluer et clarifier l'utilisation malveillante des menaces de l'intelligence artificielle à la sécurité psychologique internationale afin de permettre la formulation de recommandations concrètes dans ce domaine. La mise en place d'un réseau international de centres de recherche permettant de mieux comprendre et contrer ces menaces est également souhaitable.

IV. Promouvoir la prise en compte de l'éthique de l'information dans toutes les disciplines, tant théoriques que pratiques, et encourager le dialogue ascendant et descendant sur les questions éthiques d'information et de communication entre la société civile, les universités, les médias, les secteurs privé et public.

V. Reconnaître l'importance des compétences en matière de maîtrise des médias et de l'information à l'ère numérique et les promouvoir à tous les niveaux et sous toutes les formes d'éducation, y compris la formation tout au long de la vie.

VI. Encourager la recherche sur des alternatives plus responsables, démocratiques et humaines au modèle économique moderne d'Internet qui a évolué autour de la marchandisation des informations personnelles.

Ce document a été rédigé par les représentants des pays suivants: Argentine, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bénin, Brésil, Cameroun, États-Unis, France, Géorgie, Ghana, Hongrie, Inde, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Moldova, Maroc, Nouvelle-Zélande, Pakistan et Pérou , Philippines, Roumanie, Fédération de Russie, Slovénie, Afrique du Sud, Espagne, Sri Lanka, Turquie, Ukraine, Royaume-Uni, Ouzbékistan et Zambie.